



WEEK-END « INTENSE PADDLE »
ET QUALIFICATIONS AU « PADDLE RAID »
LES 8 ET 9 AVRIL 2023



Centre IGESA - Villa des Sables - Base Nature - 83600 FRÉJUS
(Latitude : 434 161 - Longitude : 67 275)
Organisé par l'association Extrême Glisse Évènement (EGE)

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 15 mars 2023

NOM :	PRÉNOM :
ACCOMPAGNANT (ne participant pas aux sorties):	
NOM :	PRENOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	E-MAIL :
PROFESSION :	LICENCE SURF 2023 N° :

PROGRAMME

Samedi 8 avril 2022

8h00 : accueil des participants et petit déjeuner
10h00 : parcours chronométré de 10 km (moyenne minimale de 5 km/Heure exigée)
Au retour : déjeuner
14h30 : randonnée groupée
19h30 : dîner
21h00 : randonnée nocturne groupée

Dimanche 9 avril 2022

8h00 : petit déjeuner
9h00 : parcours côtier groupé longue distance
13h00 : repas de clôture
Nota : Les parcours sont fixés en fonction des conditions météorologiques et les horaires prévus sont susceptibles d'être modifiés. Pour les qualifications toutes les sorties sont obligatoires.

REGLEMENT

Frais d'inscription :

Participant : 120€ - Accompagnant : 90€

Les frais couvrent :

- L'organisation générale, l'animation et les moyens de sécurité.
- L'hébergement de la nuit du samedi au dimanche au Centre IGESA.
- La pension complète du samedi matin au dimanche midi.

Matériel et équipement de sécurité à fournir par chaque participant

- Une planche gonflable ou rigide, longueur minimale 12.6 et maximale 14 pieds, un leash et une rame
- Un gilet 50 Newton ou une ceinture largable 100 Newton.
- Un sac à dos d'hydratation.

- Un vêtement néoprène dont le port peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météorologiques, un short et lycra, ou une combinaison Long-John et lycra, et/ou une veste néoprène de 3 à 5 mm
- En plus pour la sortie de nuit : un gilet de sécurité routière fluorescent, un sifflet, une lampe de type Flash-Light, un bâton luminescent, une lampe frontale étanche et des piles de rechange.

Responsabilités et Assurances : L'organisateur met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité participants conformément aux lois et aux règlements. La décision de participer à l'évènement relève de la responsabilité de chaque participant.



**WEEK-END « INTENSE PADDLE »
ET QUALIFICATIONS AU « PADDLE RAID »
LES 8 ET 9 AVRIL 2023**



Conformément à l'Article L321-6 du Code du Sport, il est précisé que les licenciés de la Fédération Française de Surf peuvent adhérer au contrat « collectif d'assurance de personnes » disponible en téléchargement sur le site de la fédération.

Les participants sont informés qu'ils peuvent souscrire des garanties individuelles accidents complémentaires couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisateur n'a qu'une obligation de moyens et décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'évènement.

L'organisateur a souscrit une assurance ASSOCIATION PRO auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 60963612 couvrant sa responsabilité civile et celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des adhérents à l'association EGE.

La solidarité est obligatoire, et ses règles s'appliquent en mer. En cas de chute ou de difficulté d'un participant, les autres participants s'efforceront de lui venir en aide..

Communication : Les images et vidéos réalisées pendant ou à l'occasion de l'évènement resteront la propriété d'EGE, et pourront être diffusées gratuitement par tout service de diffusion conformément à l'article L. 333-7 du Code du Sport.

Respect des règles et des valeurs du sport : L'organisateur est fondamentalement attaché au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter tout participant bafouant volontairement ces valeurs, ce qui sera rappelé lors du briefing la veille du départ.

RGPD : L'organisateur s'engage à traiter les données collectées dans le respect de la réglementation applicable prévue par la loi du 20 juin 2018 et par le règlement général sur la protection des données à caractère personnel. Toute information complémentaire est disponible sur le site : <https://www.cnil.fr/>. Le responsable du traitement des données est M. Jean-Philippe GIRARDIN — jeanphi@ege-var.com.

Le dossier complet d'inscription doit nous parvenir avant le 15 mars 2023

Par e-mail à l'adresse contact@paddleraid.com

Ou par voie postale à Extrême Glisse Évènement - Les Florianes - Bat C3 -

350, av. du 8 mai 1945 - 83700 Saint-Raphaël

Avec les documents suivants et le paiement à savoir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé + une pièce d'identité
- La photocopie de la licence de Surf 2023 (souscription possible sur place pour 35€ avec un certificat médical).
- Le paiement de 120 € par participant plus éventuellement 90€ par accompagnant, par chèque ou virement sur le compte ouvert au nom de : « Association Extrême Glisse Évènement », IBAN : FR76 1910 6000 1443 6817 0131 262 - BIC : AGRIFRPP891.

Fait à _____ **le** _____

Nom, prénom et signature



PADDLE RAID
Du 20 au 27 mai 2023



PADDLE RAID 2023
Un Raid en relais par 3 de Saint Raphaël (Var) à Calvi (Haute-Corse)
Du 20 au 27 mai 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 15 mars 2023

NOM :	PRÉNOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	E-MAIL :
PROFESSION :	LICENCE SURF 2023 N° :

Le PADDLE RAID est organisé par l'association Extrême Glisse Évènement (EGE)

C'est une aventure humaine, sportive, écoresponsable et caritative

Elle a pour but de récolter des fonds pour 2 associations :

« Le Chant des dauphins de Fréjus »

Qui offre à des enfants et des adultes en situation de handicap ou autistes
Des sorties gratuites en mer avec un voilier à la rencontre des dauphins.

« La ligue contre le Cancer de Calvi »

C'est le 1er raid longue distance (190 km) au large en SUP organisé au monde

La participation au PADDLE RAID est subordonnée à la réussite aux épreuves qualificatives des 8 et 9 avril 2023

Le nombre de participants est limité à 30 soit 10 équipes de 3 participants

PROGRAMME

Accueil des participants le samedi 20 mai 2023, à partir de 17h00
Plage du Veillat à Saint Raphaël

Briefing général, présence obligatoire, le 20 mai 2023 à 19h00.

Départ de la traversée à partir du dimanche 21 mai 2023 de la plage du Veillat à Saint Raphaël.
Selon les conditions météorologiques, le départ peut être reporté jusqu'au vendredi 26 mai.
Cette période est nommée « waiting period ».



PADDLE RAID

Du 20 au 27 mai 2023



REGLEMENT

Frais d'inscription par participant : Les frais sont de 300 € et couvrent :

- La fourniture d'un voilier et son équipage pour l'hébergement durant la waiting period traversée. Le retour en voilier peut être assuré sur demande expresse et dans la limite des places disponibles.
- La soirée d'accueil et la soirée d'arrivée.
- Un t-shirt au nom de l'évènement, portant les noms des partenaires, à porter selon les instructions.
- Le prêt d'une VHF par équipe.
- L'avitaillement n'est pas fourni.

Les Participants : Chaque équipe est composée de 3 participants âgés de + de 18 ans le jour du départ, déclarant savoir nager et ayant souscrit une licence de la Fédération Française de Surf de l'année en cours. L'inscription est acceptée dans la limite des places disponibles à la suite des qualifications organisées préalablement à l'évènement. Le nombre d'équipe est limité à 10 soit 30 participants. Les participants individuels seront regroupés par équipes après les qualifications. Une équipe peut être masculine, féminine ou mixte.

Les Voiliers : Chaque équipe est hébergée sur un voilier pendant la traversée et la « waiting period » éventuelle, avec son équipage fourni par l'organisation. Le chef de bord est seul responsable de son voilier et de la sécurité des passagers. Il fixe les règles de vie à bord.

La Traversée : Le raid suit le bateau « organisation » dans une progression groupée encadrée par les voiliers. Chaque participant rame 2 heures puis bénéficie d'un repos de 4 heures pendant lequel ses deux coéquipiers effectuent également chacun une rotation de deux heures.

Le temps estimé de la traversée est d'environ 35 heures. L'arrivée à Calvi est prévue au plus tard le samedi 27 mai dans l'après-midi.

La progression groupée se fait au plus près du bateau « organisation » à une distance maximale d'un voilier de 100 mètres de jour, de 30 mètres du coucher au lever du soleil, en cas de visibilité réduite ou de mer difficile.

Aucun participant ne doit se détacher du groupe.

Si l'évolution des conditions météorologiques ou toute autre raison risque de mettre en péril la sécurité, tous les participants devront rester sur les bateaux accompagnateurs, au besoin jusqu'à l'arrivée.

Chaque voilier est muni d'une annexe pour assurer la sécurité pendant les prises de relais. Les rotations se font à l'initiative de l'organisateur avec l'appui du semi-rigide de sécurité.

Les VHF sont portées impérativement sur l'eau et doivent être transmises lors des relais. Tout

dysfonctionnement éventuel devra être signalé immédiatement au chef de bord.

L'arrivée est groupée avec tous les participants sur l'eau.

Matériel et équipement de sécurité à fournir par chaque participant

- Une planche gonflable de longueur minimale 12,6 et maximale 14 pieds avec leash et rame.
- Un gilet 50 Newton ou une ceinture largable 100 Newton et un sifflet.
- Un gilet de sécurité routière fluorescent.
- Une lampe frontale étanche et des piles de recharge.
- Un sac à dos d'hydratation.
- Une lampe de type Flash-Light et des bâtons lumineux.
- Un vêtement néoprène dont le port peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météo à savoir un short et lycra, ou une combinaison Long-John et lycra, ou une veste néoprène de 3 à 5 mm.

Annulation : Toute annulation de participation postérieure au 1^{er} mai 2023 ne donnera pas lieu à remboursement. Toute annulation de participation entre le 10 avril et le 1^{er} mai 2023 inclus donnera lieu à remboursement de 50% des frais d'inscription. L'échec aux qualifications donne lieu à un remboursement immédiat. Si l'évènement est annulé pour cause météorologique ou par décision préfectorale les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

Responsabilités et Assurances : L'organisateur met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité participants conformément aux lois et aux règlements. La décision de participer à l'évènement relève de la responsabilité de chaque participant.

Conformément à l'Article L321-6 du Code du Sport, il est précisé que les licenciés de la Fédération Française de Surf peuvent adhérer au contrat « collectif d'assurance de personnes » disponible en téléchargement sur le site de la fédération.

Les participants sont informés qu'ils peuvent souscrire des garanties individuelles accidents complémentaires couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisateur n'a qu'une obligation de moyens et décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'évènement.

L'organisateur a souscrit une assurance Association Pro auprès de la compagnie ALLIANZ contrat n° 60963612 couvrant sa responsabilité civile et celle de



PADDLE RAID Du 20 au 27 mai 2023



ses préposés salariés ou bénévoles et celle des adhérents à l'association EGE.

La solidarité est obligatoire, et ses règles s'appliquent en mer. En cas de chute ou de toute difficulté d'un participant, les autres participants s'efforceront de lui venir en aide et communiqueront avec le bateau de l'organisation par VHF pour vérifier que l'incident a été pris en compte.

Communication : Les images et vidéos réalisées pendant ou à l'occasion de l'événement resteront la propriété d'EGE, et pourront être diffusées gratuitement par tout service de diffusion conformément à l'article L. 333-7 du Code du Sport.

Respect des règles et des valeurs du sport : L'organisateur est fondamentalement attaché au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter tout participant bafouant volontairement ces valeurs, ce qui sera rappelé lors du briefing la veille du départ.

Certificat médical et informations confidentielles :

Il doit être fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « stand-up paddle » longue distance de 190 km. Si le participant l'estime nécessaire, il peut remettre à l'organisation toute information médicale, sous pli fermé, et qui ne sera ouvert qu'en cas d'incident et par un personnel médical.

RGPD : L'organisateur s'engage à traiter les données collectées dans le respect de la réglementation applicable prévue par la loi du 20 juin 2018 et par le règlement général sur la protection des données à caractère personnel. Toute information complémentaire est disponible sur le site : <https://www.cnil.fr/>. Le responsable du traitement des données est M. Jean-Philippe GIRARDIN — jeanphi@ege-var.com.

Le dossier complet d'inscription doit nous parvenir impérativement avant le 15 mars 2023

Par e-mail à l'adresse contact@paddleraid.com

Ou par voie postale à Extrême Glisse Évènement - Les Florianes - Bat C3 - 350, av. du 8 mai 1945 - 83700 Saint-Raphaël

Avec les documents suivants et le paiement :

- Le bulletin d'inscription complété et signé + copie d'une pièce d'identité
- La photocopie de la licence de Surf 2023
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du « stand-up paddle » longue distance de 190 km et le cas échéant les informations qu'il juge utile sous pli fermé.
- Le paiement de 300 € par participant par chèque ou virement sur le compte ouvert au nom de : « Association Extrême Glisse Évènement », IBAN : FR76 1910 6000 1443 6817 0131 262 - BIC : AGRIFRPP891.

FAIT À

LE

NOM, PRÉNOM ET SIGNATURE